



PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU
7 juin 2022

Celui-ci s'est réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation du 01/06/2022, sous la présidence de Mme Sylvie COMUZZI, Maire d'Izernore

Etaients présents :	Sylvie COMUZZI, Raymond JOYARD, Christiane MAURON, Michel MOINE, Françoise DESMIDT, Xavier BOSSAN, Juliette AUGERT, Pascal CURTET, Edda GRASSET, Christophe PERROUSSET, Jean-Marie PONCET, Pascale GOUILLOUX, Hervé GARBE, Claire ZARA-MARMETH, Mathilde FAVRE, Louison DONIER
Excusées :	Isabelle GREGIS, Maguy EMPEREUR
Pouvoirs :	Isabelle GREGIS à Edda GRASSET Maguy EMPEREUR à Sylvie COMUZZI
Secrétaire de séance :	Pascale GOUILLOUX

Ouverture de la séance : 19 h

En préambule, Madame le Maire rappelle que le 2 juillet prochain aura lieu la fête d'été du Comité des Fêtes.

Cette fête avait été annulée deux années de suite du fait de la crise sanitaire liée au COVID.

Ce sera l'occasion pour toutes et tous de se retrouver autour d'un moment festif.

Elle précise qu'une réunion publique est programmée par le comité des fêtes le mardi 12 juillet afin de définir les commissions de travail (costumes, maquettes, décoration...) nécessaire à la préparation de la grande fête médiévale prévue en 2023.

Il est à souhaiter que cette grande fête permette de retisser des liens, de former des équipes et de retrouver l'ambiance qui a fait défaut ces deux dernières années en raison de la crise sanitaire.

Madame le Maire invite le conseil municipal à participer à cette réunion et à s'inscrire pour celles et ceux qui auront du temps à donner et à partager.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 11 avril 2022 n'appelle aucune observation, il est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS SIGNEES du Maire

DECISION 2022-192-062 : signée le 04/04/2022 avec CARRIER de 3.622,93 € HT soit 4.347,52 € TTC pour la réfection de l'abri du cimetière ;

DECISION 2022-192-063 : signée le 04/04/2022 avec VOIX DE L'AIN de 655 ,52 € HT soit 7.86.62 € TTC pour une parution sur un quart de page dans le *Guide de l'été* (pour le musée) ;

DECISION 2022-192-064 : signée le 12/04/2022 avec LUG'EST de 300,00 € HT soit 300,00 € TTC pour la participation à l'inauguration de la *Nuit des musées* ;

DECISION 2022-192-065 : signée le 13/04/2022 avec C.S.I. de 79,90 € HT soit 95,88 € TTC pour un Switch Gigabit 8 ports ;

DECISION 2022-192-066 : signée le 13/04/2022 avec Garage CHAUMONTET de 1.951,43€ HT soit 2.341 ,72 € TTC pour le remplacement du chronotachygraphe sur votre véhicule UNIMOG utilisé par les services techniques ;

DECISION 2022-192-067 : signée le 13/04/2022 avec A.M.E. Bureautique de 726,43€ HT soit 871.72 € TTC pour l'achat de deux armoires à rideaux basses pour le musée ;

DECISION 2022-192-068 : signée le 13/04/2022 avec A.M.E. Bureautique de 811,69€ HT soit 974.03€ TTC pour l'achat de diverses fournitures de bureaux ;

DECISION 2022-192-069 : signée le 14/04/2022 avec CONCEPT SON de 1.348,67 HT soit 1.618,40€ TTC pour l'achat d'un système de sonorisation pour extérieur mairie ;

DECISION 2022-192-070 : signée le 14/04/2022 avec SOLYPAC de 426,00€ HT soit 511,20€ TTC pour l'achat de 200 dossiers blancs DIA pour le service urbanisme ;

DECISION 2022-192-071 : signée le 14/04/2022 avec SOLYPAC de 426,00€ HT soit 511,20€ TTC pour l'achat de 200 dossier orange CU pour le service urbanisme ;

DECISION 2022-192-072 : signée le 19/04/2022 avec CYCLES MV de 3.404,83€ HT soit 4.085,80€ TTC pour l'achat d'un vélo avec assistance électrique ;

DECISION 2022-192-073 : signée le 19/04/2022 avec SIGNAUX GIROD de 867,65€ HT soit 1.041,18€ TTC pour l'achat de panneaux de signalisation placés rue du Pontet ainsi que rue du Fossard ;

DECISION 2022-192-074 : signée le 19/04/2022 avec DEGLETAGNE de 395,00€ HT soit 474,00€ TTC pour la maintenance des bornes de recharge pour l'année 2022 ;

DECISION 2022-192-075 : signée le 20/04/2022 avec A.M.E. Bureautique de 1.650,00€ HT soit 1.980,00€ TTC pour l'achat de 500 ramettes de papier blanc 80 grammes ;

DECISION 2022-192-076 : signée le 20/04/2022 avec CARRIER de 3.685,48€ HT soit 4.422,58€ TTC pour la réparation du lavoir de Ceyssiat ;

DECISION 2022-192-077 : signée le 20/04/2022 avec MCMUSIC de 2.786,66 € HT soit 3.343,99€ TTC pour l'achat d'un système de sonorisation mise à disposition des associations ;